Nations Unies S/PV.6890



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6890e séance

Lundi 17 décembre 2012, à 15 h 25
New York

Président :	M. Loulichki	(Maroc)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Briens
	Guatemala	Mme Rodríguez Pineda
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Vaz Patto
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

12-65172 (F)



La séance est ouverte à 15 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2012/928 et S/2012/929, qui contiennent le texte de deux projets de résolution.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur les projets de résolution dont il est saisi. Je vais d'abord mettre aux voix le premier projet de résolution, publié sous la cote S/2012/929 et présenté par les États-Unis d'Amérique, la France, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Togo.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Azerbaïdjan, Chine, Colombie, France, Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Pakistan, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2082 (2012).

Je vais maintenant mettre aux voix le deuxième projet de résolution, publié sous la cote S/2012/928 et présenté par l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Togo.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Azerbaïdjan, Chine, Colombie, France, Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Pakistan, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2083 (2012).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 15 h 30.